

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1er février 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

30-02-2016

ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

31-02-2016

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2016 soient approuvés avec dispense de lecture.

32-02-2016

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Mme Micheline Nadeau, CPA auditrice, CA de la firme Micheline Nadeau CPA Inc. est présente pour la présentation et l'adoption des états financiers de l'année financière 2015.

	Municipalité St-Bernard	Comité industriel St-Bernard
Revenus	3 280 720 \$	52 101 \$
Moins :		
Dépenses	(2 067 019)	(7 078)
Remboursement de la dette	(189 160)	(71 507)
Activités d'investissement	(606 051)	
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>418 490</u> \$	<u>(26 484)</u> \$

Solde du surplus non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2015 : 591 949 \$

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015 tel que déposé.

33-02-2016

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À UN COÛT MOINDRE ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL :

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard a entièrement réalisé l'objet du règlement no. 219-2011 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 2 216 417.51 \$;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Bernard désire approprier un montant de 2 216 417.51 \$ provenant de la vente des terrains;

Attendu qu'il existe un solde de 2 950 000 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no. 219-2011 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le montant de la dépense du règlement no. 219-2011 soit réduit de 2 950 000 \$ à 2 216 417.51 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement no. 219-2011 soit réduit de 2 950 000 \$ à 0 \$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no. 219-2011 la Municipalité de Saint-Bernard approprie le montant de 2 216 417.51 \$ provenant de la vente des terrains.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

34-02-2016

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,

Appuyé par M. Francis Gagné,

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1600055 à C1600105	156 725.17 \$
Paiements Internet L1600022 à L1600046	77 898.01 \$
Pour un grand total de :	234 623.18 \$

35-02-2016

DEMANDE D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE :

1 table pour le poste commandement avec équipement nécessaire au coût de 925.00 \$ plus les taxes;

6 lampes au coût de 79.00 \$ chacune plus les taxes;

2 lances de 1 pouce et demi au coût de 675.00 \$ chacune plus les taxes;

2 diviseurs/réducteurs au coût de 270.00 \$ chacun plus les taxes;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

36-02-2016

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal.

De plus, le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou des immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

37-02-2016

MANDAT À BMQ INC. POUR L'INSTALLATION DES CHÂÎNES DE RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que des chaînes de rue se doivent d'être installées dans le Développement du Moulin;

Considérant les soumissions demandées par voie d'invitation :

	Bordures Franchissables 1 575 m.l.	Bordures Coulées 60 m.l.	Total avant taxes
BMQ Inc.	27.20 \$/m.l.	65.70 \$/m.l.	46 782.00 \$
Laval Construction	29.50 \$/m.l.	56.00 \$/m.l.	50 102.50 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate BMQ Inc. pour l'installation des chaînes de rues dans le Développement du Moulin au coût de 46 782.00 \$ plus les taxes, en conformité avec la soumission reçue en date du 25 janvier 2016.

38-02-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que des travaux de pavage se doivent d'être réalisés dans les rues du Développement du Moulin;

Considérant que des soumissions ont été demandées sur www.seao.ca et les résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix unitaire 1 350 t.m.	Sous-total
Construction Pavage Portneuf	86.38\$ / t.m.	116 613.00 \$ plus taxes
Pavage U.C.P. Inc.	86.75\$ / t.m.	117 112.50 \$ plus taxes
P.E. Pageau Inc.	88.85\$ / t.m.	119 947.50 \$ plus taxes
Entreprises Lévisiennes Inc.	89.25\$ / t.m.	120 487.50 \$ plus taxes
Construction B.M.L.	90.80\$ / t.m.	122 580.00 \$ plus taxes
Gilles Audet Excavation Inc.	97.60\$ / t.m.	131 760.00 \$ plus taxes
Construction Abénakis Inc.	102.00\$ / t.m.	137 700.00 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Martin Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à Construction Pavage Portneuf pour le pavage des rues dans le Développement du Moulin au coût de 86.38 \$ la tonne métrique pour un total de 116 613.00 \$ plus les taxes.

39-02-2016

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

40-02-2016

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du

Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

41-02-2016

APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION / LOTISSEMENT ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR FERME L'ÉTOILE BLEUE INC. :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme L'Étoile Bleue Inc. afin que celle-ci puisse procéder à la vente d'une porcherie qu'elle ne désire plus opérer sur une partie du lot no. 2 719 522 d'une superficie de 3 642.4 mètres carrés. Cette aliénation permettrait à Ferme L'Étoile Bleue Inc. de se concentrer dans la production laitière et conserver le reste des terres pour assurer l'alimentation du troupeau laitier.

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

42-02-2016

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE AVEC LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente relative à la fourniture de personnel technique avec la MRC de Beauce-Sartigan. À la demande de la Municipalité au besoin, l'équipe technique pourra effectuer différents travaux d'ingénierie municipale à des taux horaires avantageux.

43-02-2016

MANDAT À M. MARCO LALIBERTÉ POUR LE LETTRAGE EXTÉRIEUR AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate M. Marco Laliberté pour le lettrage extérieur au Centre Municipal, fond en acrylique noir brillant et un lettrage alupanel aluminium brossé laminé anti-UV de 6 mm, au coût de 1 050.00 \$ plus les taxes, installation incluse.

44-02-2016

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA CONFECTION ET L'INSTALLATION DU RIDEAU À L'ARRIÈRE DE LA SCÈNE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant qu'il faut un nouveau rideau de scène au Centre Municipal;

Considérant les soumissions suivantes :

Armoires AD+	2 410.00 \$ plus les taxes
Émile Bilodeau	2 500.00 \$ plus les taxes
EB-Systèmes Construction	2 939.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Armoires AD+ pour la fourniture (tissu, pôle et crochets), la confection et l'installation du rideau à l'arrière de la scène au Centre Municipal au coût de 2 410.00 \$ plus les taxes.

45-02-2016

ACHAT D'UNE TÉLÉVISION 75 POUCES AVEC SUPPORT CHEZ NORMAND NADEAU T.V. INC. :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'achat d'une télévision 75 pouces avec support chez Normand Nadeau T.V. Inc. pour le Centre Municipal au coût de 3 000.00 \$ plus les taxes.

46-02-2016

ACHAT DE NOUVELLES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET D'UN NOUVEL ENREGISTREUR NUMÉRIQUE POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'achat de 3 nouvelles caméras de surveillance et d'un nouvel enregistreur numérique pour le Centre Municipal au coût de 3 975.00 \$ plus les taxes chez Multi-Systèmes Audio Vidéo Inc.

47-02-2016

REMPACEMENT D'UN ORDINATEUR ET D'UN PORTABLE :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur pour le poste de travail de l'inspecteur en bâtiment et un portable pour le poste de travail du coordonnateur en loisirs au coût de 2 816.37 \$ plus les taxes chez Solutions GA selon la soumission reçue le 18 janvier 2016.

TIRAGE AU SORT DES SALLES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2016-2017 :

On procède au tirage au sort des noms reçus pour les locations des salles pour la période des fêtes 2016-2017.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er décembre au 30 décembre 2015 fait l'objet d'un chèque de 1 354.48 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de janvier 2016 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de janvier 2016 sont transmis et déposés à la table du conseil.

48-02-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
21 h 00.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière